



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

St-Légier-La Chiésaz, 2 décembre 2019

Domaine du Crêt - chemin du Genévrier 43

Sur requête de l'ASR, la municipalité a ordonné à la commission de salubrité une visite des lieux.

Il s'agit d'un bâtiment désaffecté au lieu-dit « Domaine du Crêt », situé entre l'institut Eben Hézer et l'Hôtel Modern Times.

Le 10 septembre, la commission de salubrité a visité les locaux, puis déclaré ces lieux insalubres, par son rapport établi le 22 septembre 2019.

Ces locaux occupés indûment par des squatteurs étaient, dans l'état, insalubres, inadaptés et nuisibles à la santé.

Fort de ce rapport, la municipalité a ainsi décidé, par courrier du 25 septembre 2019, de retirer le droit d'habiter et en a informé le propriétaire. Cette décision n'a pas été contestée par le propriétaire.

Lors du conseil communal du 4 novembre, la municipalité a par ailleurs été interpellée, confirmant les nuisances et, par conséquent, des activités illégales.

Ces bâtiments se trouvent en « zone intermédiaire », soit assimilé à la zone agricole, raison pour laquelle un projet est actuellement bloqué par le Service de l'Aménagement du Territoire (SDT).

Or, dans une telle zone, les activités envisagées telles qu'expositions, festivals et autres sont illicites, sauf en cas d'autorisation cantonale, ce qui n'est pas le cas en l'état.

Communiqué de presse /2.12.2019/ aby

Contact : Alain Bovay, syndic, 079 210 25 42